

péchés, et ensuite pour ceux du peuple : ce qu'il a fait une fois en s'offrant lui-même.

23 Car la loi établit pour pontifes des hommes faibles ; mais la parole de Dieu, confirmée par le serment qu'il a fait depuis la loi, établit pour pontife le Fils, qui est saint et parfait pour jamais.

CHAPITRE VIII.

Excellence du sacerdoce de Jésus-Christ, qui, assis dans le ciel à la droite de son Père, offre dans le sanctuaire céleste une victime crislée.—In-suffisance de l'ancienne alliance prouvée par la promesse d'une alliance nouvelle.

MAIS ce qui met le comble à tout ce que nous venons de dire, c'est que le pontife que nous avons est si grand, qu'il est assis dans le ciel à la droite du trône de la souveraine Majesté,

2 étant le ministre du sanctuaire, et de ce véritable tabernacle que Dieu a dressé, et non pas un homme.

3 Car tout pontife est établi pour offrir à Dieu des dons et des victimes : c'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose qu'il puisse offrir.

4 Si donc c'était *quelqu'une des choses qui sont sur la terre*, il n'aurait point du tout été prêtre, y en ayant déjà pour offrir des dons selon la loi.

5 et qui rendent en effet à Dieu le culte qui consiste en des figures et des ombres des choses du ciel ; ainsi que Dieu dit à Moïse, lorsqu'il devait dresser le tabernacle : Ayez soin de faire tout selon le modèle qui vous en a été montré sur la montagne.

6 Au lieu que le nôtre a reçu une sacrification d'autant plus excellente, qu'il est le médiateur d'une meilleure alliance, et qui est établie sur de meilleures promesses.

7 Car s'il n'y avait en rien de défectueux à la première alliance, il n'y aurait pas eu lieu d'y en substituer une seconde.

8 Et cependant Dieu parle ainsi, en blâmant ceux qui l'avaient reçue : Il viendra un temps, dit le Seigneur, où je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda ;

9 non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères, au jour où je les pris par la main pour les faire sortir de l'Égypte : car ils ne sont point demeurés dans cette alliance que j'avais faite avec eux ; et c'est pourquoi je les ai méprisés, dit le Seigneur.

10 Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur : J'imprimerai mes lois dans leur esprit, et je les écrirai dans leur cœur ; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple ;

11 et chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain et son frère en disant : Connaissez le Seigneur ; parce que tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

12 Car je leur pardonnerai leurs iniquités, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés.

13 En appelant *cette alliance* une alliance nouvelle, il a montré que la première se passait et vieillissait : or ce qui se passe et vieillit, est proche de son fin.

CHAPITRE IX.

In-suffisance de l'ancien sacerdoce, et perfection du sacerdoce nouveau, prouvées par les cérémonies même de l'ancien culte.—Méditation de Jésus-Christ fondée sur ce qu'il est en même temps prêtre et victime.—Nécessité de la mort de Jésus-Christ.—Prix infini de son sang.

CETTE première alliance a eu aussi des lois et des règlements touchant le culte de Dieu, et un sanctuaire terrestre.

2 Car dans le tabernacle qui fut dressé, il y avait une première partie où était le chandelier, la table, et les pains de proposition, et cette partie s'appelait le Saint.

3 Après le second voile était le tabernacle, appelé le Saint des saints ;

4 où il y avait un encensoir d'or, et l'arche de l'alliance toute couverte d'or, dans laquelle était une urne d'or pleine de manne, la verge d'Aaron, qui avait fleuri, et les deux tables de l'alliance.

5 Au-dessus de l'arche il y avait des chérubins pleins de gloire, qui couvraient le propitiatoire de leurs ailes. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ceci en détail.

6 Or ces choses étant ainsi disposées, les prêtres entraient en tout temps dans le premier tabernacle, lorsqu'ils étaient dans l'exercice des fonctions sacerdotales ;

7 mais il n'y avait que le seul pontife qui entrât dans le second, et seulement une fois l'année, non sans y porter du sang qu'il offrait pour ses propres ignorances, et pour celles du peuple :

8 le Saint-Esprit nous montrant par là, que la voie du vrai sanctuaire n'était point encore découverte, pendant que le premier tabernacle subsistait.

9 Et cela même était l'image de ce qui se passait en ce temps-là, pendant lequel on offrait des dons et des victimes, qui ne pouvaient rendre juste et parfaite la conscience de ceux qui rendaient à Dieu ce culte ;

10 puisqu'ils ne consistaient qu'en des viandes, en des breuvages, en diverses abstinences et en des cérémonies charnelles, et qu'ils n'avaient été imposés que jusqu'au temps où *cette loi* serait corrigée.

11 Mais Jésus-Christ, le pontife des biens futurs, étant venu dans le monde, est entré une seule fois dans le sanctuaire, par un tabernacle plus grand et plus excellent, qui n'a point été fait de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'a point été formé par la voie commune et ordinaire ;

12 et il y est entré, non avec le sang des bœufs et des veaux, mais avec son propre sang, nous ayant acquis une rédemption éternelle.

13 Car si le sang des bœufs et des taureaux, et l'aspersion de l'eau mêlée avec la cendre d'une gélisse, sanctifie ceux qui ont été souillés, en leur donnant une paroi extérieure et charnelle ;

14 combien plus le sang de Jésus-Christ, qui par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes, pour nous faire rendre un vrai culte au Dieu vivant ?